

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Thierry Dubois et consorts – Lausanne la blanche !**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 14 mai 2017, de 07h30 à 08h35, à la salle de conférences Cité, Parlement cantonal, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Anne Sophie Betschart, Nathalie Jaccard, Monique Ryf, et de Messieurs Jean-François Cachin, Jean-Luc Chollet, Thierry Dubois et François Cardinaux confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Ont également participé à la séance Mme Béatrice Métraux (cheffe du DIS) et Messieurs Adriano Di Lallo (chef de la brigade des stupéfiants) ainsi que Jacques Antenen (commandant de la Polcant).

Madame Sophie Métraux a tenu les notes de séance, et nous la remercions.

**2. POSITION DU POSTULANT**

Le problème de la drogue est un vieux problème pour lequel il n'a jamais réellement été trouvé de solution. Pour y faire face, depuis l'aggravation de la situation liée à la consommation d'héroïne, la Suisse a développé, dans les années 90 une politique basée sur le modèle des 4 piliers ; prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Il s'agit d'une politique efficace. Selon le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), cette politique devrait également réduire la délinquance liée à l'acquisition de drogue et améliorer la sécurité publique grâce à la disparition des scènes ouvertes de la drogue.

Force est de constater que ce n'est pas le cas à Lausanne ni dans le canton de Vaud. Depuis 2009, le nombre total d'infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup) ne cesse d'augmenter. La drogue se banalise et depuis quelques années, nous tolérons la prolifération de petits « supermarchés » de quartier ouverts 24h/24h et 7j/7j. Les habitants et les commerçants sont excédés. La police intervient de temps en temps, mais ne fait fuir les délinquants que quelques minutes, faute de moyens et de dispositions légales qui permettraient les arrestations.

La consommation de drogue est interdite en Suisse et le rôle de l'Etat est de favoriser l'abstinence et non la consommation de drogue.

Il est demandé que le Conseil d'Etat élabore des mesures concrètes pour limiter ce fléau et donner les moyens nécessaires à la police pour remplir ces missions. A peine arrêtés, les dealers se retrouvent dans la rue. Les trafiquants et les drogués doivent être condamnés pour leurs incivilités.

### **3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

A titre liminaire, le fonctionnement de la police coordonnée et notamment l'autonomie des polices municipales ou régionales est rappelée. La police est défendue par les responsables politiques, tant cantonaux que communaux, qui pensent qu'elle fait son maximum pour assurer la sécurité de la population.

Si les craintes exprimées par le postulant sont compréhensibles, il importe toutefois de situer la problématique du trafic et de la consommation de drogue dans la réalité du terrain et dans un contexte plus global en apportant notamment 2 remarques : 1. Au niveau mondial, la production a augmenté de manière forte. Cela signifie que le canton de Vaud n'échappe pas à l'arrivée de drogue. 2. Il faut aussi savoir que l'achat et la détention de moins de 10 gr de produits ayant des effets de type cannabiques ne sont plus punissables.

#### **Polcant et police Lausannoise**

La police cantonale œuvre dans la recherche d'appartements clandestins et contre le deal de rue. Elles dénoncent les infractions à la LStup aux procureurs STRADA. L'an dernier, une centaine de sorties ont été effectuées, 85 personnes ont été interpellées, une centaine identifiés et des saisies ont été faites. Un peu plus de 53% des 2'277 personnes passées dans le processus STRADA (sur 5 ans) ont également été condamnées pour infractions à loi sur les étrangers.

La Brigade des stupéfiants de la police judiciaire de Lausanne effectue quelque 200 sorties, dont une centaine axée sur le trafic de rue. En 2016 et 2017, 900 personnes ont été interpellées et déférées.

Il y a de très nombreuses actions policières, tous corps confondus, dans l'ensemble du canton. Il n'y a donc pas de zone de non-droit, l'effort est continu dans la lutte contre les réseaux de trafiquants. De plus, ces dernières années, à la Polcant, il y a eu 100 recrutements supplémentaires et à Lausanne aussi, les forces ont été augmentées.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

L'ensemble des commissaires s'accorde sur l'importance du problème de la drogue. Toutefois, les avis divergent sur la manière d'appréhender la problématique et d'y faire face. Plusieurs commissaires se déclarent choqués et fâchés par la teneur et le ton aux relents racistes du postulat. En outre, le texte manque de respect vis-à-vis du travail compliqué des policiers qui luttent réellement et de leur mieux contre le trafic de drogue ; leur travail doit plutôt être salué.

Il ne sera pas possible d'éradiquer le fléau de la drogue, notamment tant qu'il y aura de la demande, mais il faudrait pouvoir perturber le trafic. Davantage de rigueur s'avère nécessaire. La politique des 4 piliers n'est pas à remettre en cause, mais le volet répression doit être accentué.

Les commissaires reconnaissent que le trafic de drogue est une réalité difficile pour certains habitants, mais il convient malheureusement de vivre avec. La misère fait partie de la société et c'est en matière de santé publique qu'il faut agir. A noter également que si des vendeurs sont étrangers, les consommateurs, pour la plupart, sont suisses.

Le titre du postulat « Lausanne la blanche » démontre que le texte n'est pas du ressort du Grand Conseil, mais s'adresse plutôt à Lausanne qui, outre sa police, se préoccupe toutefois déjà de la problématique, par exemple via le futur local d'injection. 3 commissaires n'entreront donc pas en matière sur le texte.

Le postulat demande aussi plus de moyens, mais pour rappel, le Canton de Vaud a augmenté ses effectifs ces dernières années. STRADA a été pérennisé au budget 2018 (8,3 postes) et Lausanne a également augmenté ses effectifs.

Des efforts importants en aval de la chaîne pénale (établissements pénitentiaires) ont également été effectués, avec la création, lors de la dernière législature, de 250 places de détention.

En matière de santé publique, des actions sont aussi menées, mais le problème n'a pas à être traité dans le cadre de cette séance.

Une question est posée pour savoir si l'augmentation de l'effectif de police de 250 personnes changerait quelque chose, la réponse est claire, non, pas d'éradication du phénomène. Il serait peut-être possible de rendre le trafic moins visible, mais cela signifierait le confiner dans des appartements ; le trafic ne serait pas supprimé, mais caché.

La collaboration entre la Polcant et la Police de Lausanne est très étroite.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 2 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.*

Montreux, le 4 juin 2018

*Le rapporteur :  
François Cardinaux*